L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI MATIN, 4 FEVRIER 1876. 49me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. VENDREDI MATIN. 4 FEVRIER.

SPECTACLES.

Vendredi, 4 février 1876.

VARIETES—Col. Mulberry Sellers.
ACADEMIE—The Doyle Brothers, The Blue and the Gray.
ST-CHARLES—The Alchimist's Daughter.

LA FRAUDE PARTOUT,

Responsabilité du parti républicain.

L'accès de vertu farouche qui vient de saisir l'administration fédérale et qui la porte à poursuivre, dans certaines localités, les gens qui ont fraudé le trésor de quelques millions de droits sur la fabrication du whiskey, est tellement tardif qu'on a le droit de supposer que ces poursuites, partiales et partielles, ont un tout autre motif que l'intérêt seul du Trésor. Si cette supposition est fausse, si M. Bristow est réellement mû par le désir de faire respecter la loi, il ne devra pas s'arrêter, il devra généraliser les poursuites, rechercher les coupables si haut placés qu'ils soient, et faire remonter les investigations jusqu'à l'époque où la création d'un droit exorbitant sur le whiskey a produit comme conséquence un système organisé de fraudes. Les recherches de M. Bristow ne doivent pas être restreintes aux fraudes sur le whiskey, elles doivent, pour être complètes et satisfaire la loi outragée, s'étendre à toutes les autres branches de revenu, qui sont notoirement affectées de fraudes analogues depuis l'établissement des tarifs presque prohibitifs établis depuis la guerre par le parti au pouvoir.

Mais, alors, ce n'est rien moins qu'un immense procès fait à l'administration fédérale républicaine, pour les malversations dont elle s'est rendue coupable depuis dix ans. Ce n'est pas nous qui nous en plaindrons, mais le général Banks n'a pu s'empêcher de laisser échapper un aveu terrible pour l'administration, lorsqu'il a dit que "la conduite de Bristow allait porter un coup mortel au parti républicain." Si le secrétaire du Trésor—comme l'ont cru ceux qui voient dans tout acte d'un homme politique un but personnel—a voulu seulement viser Grant, candidat à une réélection, il aura atteint en même temps tout le parti, dont il espérait, lui-même, être le candidat.

La responsabilité des fraudes contre le Trésor, ne peut en effet, être limitée à quelques fonctionnaires subalternes et aux industriels qui ont été de connivence avec eux. Le fait qu'il existait un vaste système de fraudes organisées, était patent, de notoriété publique ; il ne pouvait être ignoré du gouvernement et ceux qui toléraient ces fraudes s'en faisaient les complices. Rappelons les faits.

Avant qu'on eût songé à imposer la fabrication du whiskey, cette liqueur valait de 15 à 25 centsle gallon suivant le cours du maïs. La nécessité de créer de nouvelles sources de revenus, pour faire face aux dettes énormes causées par la guerre et par les fraudes gigantesques des fournisseurs, donna l'idée de frapper le whiskey d'un droit de deux dollars. C'était absurde, mais les partisans de la tempérance votèrent en faveur du droit, parce qu'ils croyaient détruire l'ivrognerie (erreur dont ils ont été bien vite désabusés, car le vice de l'ivrognerie n'a fait que croître et embellir) et ceux qui se préoccupaient seulement de remplir le trésor, crurent naïvement que l'impôt de $2 par gallon perçu sur cent millions de gallons, chiffre de la production du whiskey, rapporterait un revenu annuel de 200 millions. Ils n'ont pas été moins désappointés que les partisans de la tempérance.

L'impôt a produit, la première année, quatorze millions seulement, tandis que le nombre des distilleries, au lieu de diminuer, n'avait fait qu'augmenter.

La tentation était trop forte.

Beaucoup de gens se disaient que s'ils pouvaient transformer un boisseau de maïs valant 10 à 15 cents en un gallon de whiskey et éviter de payer le droit, ils gagneraient ainsi deux dollars. Mais la concurrence parmi les fraudeurs produisit ce phénomène qu'un article qui était censé avoir payé deux dollars de droit se vendait ouvertement sur le marché de Cincinnati à 90 cents et ailleurs une piastre ou une piastre et quelques cents.

Nous ne rappellerons pas toutes les précautions qui furent imaginées pour permettre aux agents du Trésor de contrôler la distillation du whiskey. Une guerre acharnée fut faite aux distilleries clandestines, et, on peut dire que depuis que le droit a été réduit à une piastre et demie par gallon et qu'il a été établi un système strict de surveillance, il n'a guère été possible de se livrer clandestinement à la fabrication du whiskey.

Mais il ne faut pas croire que les fraudes ont cessé pour cela, et la preuve en est dans le fait que le cours du whiskey a continué d'être bien inférieur au droit. (Les prix en 1875 ont varié de $1. à $1.20.) Seulement, les fraudes ont été systématisées. Il est bien évident qu'un distillateur ne pouvait payer $1.50 de droit pour un article qu'il revendait $1.00 ou $1.05. Aucune distillerie ne pouvait donc exister sans un secret accord avec les employés du Trésor, et, comme partout, les distillateurs faisaient de grandes fortunes en vendant le whiskey de $1.00 à $1.20 environ, quand il aurait dû être, le droit payé, coté de $1.70 à $1.80, il est clair que la fraude devait s'opérer sur une échelle fabuleuse. Il arrivait, quelquefois, que le cours du whiskey sur une place était sensiblement plus bas que sur une autre, ce qui indiquait que la fraude y était plus étendue ; cela donnait lieu à des plaintes et à des récriminations, qui provoquaient des inspections et des saisies, suivies de quelqu'arrangement secret en vertu duquel les choses reprenaient leur cours accoutumé.

On recherche, en ce moment, les distillateurs et leurs complices directs, les employés subalternes du Trésor, ainsi que les politiciens qui composaient les rings du whiskey dans chaque localité. Mais n'est-il pas évident que la responsabilité doit remonter plus haut.

Est-ce que les cours mêmes du whiskey sur toutes les places de l'Union ne démontraient pas l'existence de la fraude à l'état de système ? Comment le secrétaire du Trésor, comment le Président, comment le gouvernement tout entier toléraient-ils l'existence d'un état de choses qui privait annuellement le trésor d'un revenu de cinquante, peut-être de cent millions de dollars par an ? Par quelle raison les prédécesseurs de Mr. Bristow au Trésor, MM. Richardson et Boutwell, n'ont-ils pas pris l'initiative des poursuites ?

On peut évaluer à cinq cent millions les sommes qui auraient dû, depuis dix ans, être versées au Trésor pour la fabrication du whiskey et qui ont été détournées par la connivence des agents du Trésor et la complicité plus ou moins directe de l'administration fédérale.

Les consommateurs ont profité de la fraude puisque le whiskey était livré à la consommation à 60 ou 80 pour cent au-dessous du prix qui eût dû être exigé si le droit eût été acquitté intégralement, mais cette circonstance n'atténue en rien la culpabilité de ceux qui ont trempé dans les fraudes ou qui les ont permises.

Les débats des procès intentés à St-Louis et ailleurs ont déjà révélé le fait qu'un intérêt de parti portait l'autorité supérieure, sinon à encourager la formation des rings du whiskey, au moins à en tolérer l'existence.

Les fraudes gigantesques commises à la Douane de New York ont donné lieu à une enquête qui a été étouffée parce que l'intérêt du parti républicain se trouvait également mêlé à l'affaire.

La fraude a été, depuis la fin de la guerre, partout à l'ordre du jour. Il y a des rings pour le tabac comme il y en a pour le whiskey et les producteurs ou les fabricants qui ne savent pas s'arranger avec les rings sont obligés de renoncer à leur industrie pour ne pas se ruiner.

Tandis qu'on poursuivait impitoyablement ceux qui voulaient faire de la fraude ou de la contrebande pour leur seul profit, on tolérait ou on protégeait ceux qui consentaient à partager le profit. Beaucoup d'industriels qui répugnaient à violer la loi, se sont vus contraints de se soumettre aux conditions des *rings*, pour pouvoir continuer à exercer leur industrie. Des importateurs honnêtes ont renoncé à importer certains articles d'Europe parce qu'en payant les droits, ils ne pouvaient soutenir la concurrence de ceux qui importaient ces articles en contrebande.

Quand de pareils faits sont, non l'exception, mais la règle, on a le droit de dire que le gouvernement qui les tolère est responsable. Or, depuis dix ans que ces abus existent et vont croissant, au su et au vu de tous, le parti républicain a eu le pouvoir sans contrôle, et le général Banks a été dans le vrai quand il a vu dans l'initiative prise par le secrétaire du Trésor pour porter la lumière sur les agissements des *rings*, un coup funeste pour le parti républicain.

Le Sénat et le Bureau des Retours.

Comme nous le craignions, les radicaux du Sénat ont rejeté, hier, le bill d'élection de la Chambre et ont passé, à la vapeur, un bill substitut qui maintient la sublime machine à escamotage électoral, le bureau des retours. Ce bill n'est autre chose qu'une répétition de l'ancienne loi odieuse qui a permis à Kellogg et à ses infâmes instruments du bureau des retours de refaire à leur guise l'élection de 1874.

La seule différence à noter est que, sur les cinq membres du bureau des retours il y en aura deux d'élus par la Chambre. Les trois autres seront choisis par le gouverneur, de l'avis du Sénat, et de peur qu'en cas de mort, de maladie ou d'absence ne vienne à démolir la majorité radicale du bureau, le bill porte que le Sénat élira trois remplaçants, parmi lesquels le gouverneur désignera celui qui devra remplir la vacance.

Vingt radicaux ont voté cette loi et annoncé ainsi l'intention arrêtée des meneurs républicains de voler l'élection de 1876 comme ils ont volé celle de 1872 et de 1874. Parmi les vingt radicaux qui ont voté le bill, se trouvent les sénateurs usurpateurs de 1872.

Le nouveau bill, comme l'ancienne loi, néglige de dire quelle peine encourront les membres du Bureau des retours qui seront convaincus, comme l'ont été ceux du dernier bureau, de l'aveu même de leurs partisans qui ont accepté le compromis Wheeler, d'avoir commis des fraudes palpables.

Il va falloir que les démocrates des deux Chambres prennent une décision. Le peuple de la Louisiane compte qu'ils sauront montrer toute la fermeté qu'exigent les circonstances.

LE COMMERCE DE LA NLLE-ORLÉANS.—Nous donnons plus bas le rapport des officiers de la Douane sur le chiffre des exportations et des importations en décembre dernier ; on trouvera, en regard, celui de décembre 1874—le tout en or.

IMPORTATIONS.

	Déc. 1875	Déc. 1874.
Pour la consommation immédiate	$576,639	$1,162,378
Pour les frais d'entrepôt	372,105	230,585
Transporté sans évaluation	55,660	9,923
	$1,004,404	$1,402,884

Voici, de ce qui précède, la proportion des articles qui sont sujets, de ceux qui ne sont pas sujets au droit, et du montant importé dans des navires américains et dans des navires étrangers.

	Déc. 1875	Déc. 1874.
Total sujet au droit	$721,611	$525,617
Total libre de droit	282,493	877,269
Importé dans des navires américains	319,520	50,210
Importé dans des navires étrangers	684,884	1,352,678
Recettes de la Douane (or)	208,325	207,149

Liste des principales importations en décembre—évaluations en or.

Café	$113,989
Or Especes	45,749
Argent	87,052
Articles de coton	108,481
Poterie et porcelaine	18,178
Sardines et anchois	16,511
Lin (fabriques de)	26,653
Fer et acier (manufactures de)	65,187
Jute (manufactures de)	12,332
Cuir et (manufactures de)	9,518
Fruits	44,135
Sucre brut	178,983
Tabac en feuilles	29,615
Cigares	12,811
Sel	18,591
Vins et esprits	54,195

Voici les principaux articles d'exportation :

Coton, balles	209,698	$12,873,607
Coton, livres	92,764,345	
Farine, barils	4,911	27,281
Or		23,828
Tourteau d'huile, livres	6,511,945	95,234
Huile de graines de coton, gallons	12,900	6,500
Bacon et jambons, livres	5,440	618
Saindoux, livres	53,016	8,323
Porc, livres	12,500	1,250
Suif, livres	47,010	3,956
Tabac en feuilles, livres	128,950	16,641
Douves, fonds de boucauts, &c		19,519

Exportation par navires américains et navires étrangers :

	Déc. 1875.	Déc. 1874.
Par navires américains	$3,869,830	$3,126,716
Par navires étrangers	9,237,047	7,450,865
	$13,106,877	$10,577,581

MORT DE MADAME VEUVE EUSTIS.—Une dépêche télégraphique reçue hier annonce la mort, à Pau, France, de madame Veuve Eustis, mère du sénateur James B. Eustis. Louisianaise de naissance et appartenant à l'une des plus anciennes familles de l'Etat, la famille Allain, elle avait épousé l'ancien juge de la Cour Suprême, Eustis. Partie pour France au commencement de la guerre de sécession, elle y était restée depuis cette époque. Elle s'était rendue à Pau depuis un mois avec l'intention d'y passer l'hiver. C'est le 2 février qu'elle a été enlevée à ses enfants. Elle a été entourée, à ses derniers moments, par la famille de sa fille et de son gendre Mr. et Mme Chas. Ed. Johnston. Madame Eustis laisse ici trois fils et une fille qui est actuellement à Aiken, Caroline du Sud. Elle était âgée d'environ soixante dix ans. Nous nous associons aux regrets que cette mort doit causer à ses fils et aux nombreux amis de cette honorable famille.

ARRESTATION ET EXÉCUTION DU MEURTRIER DU COL. WM. OFFUTT.—Le mulâtre Auguste, qui a lâchement assassiné le colonel Wm. Offutt, a été arrêté, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, près Arnaudville, sur la ligne inférieure de la paroisse St-Landry.

C'est Mr Adelin Durio qui l'a surpris dans sa retraite et l'a livré au shérif.

Le pilote du "St-Mary," Mr Richard Lawless, a vu, du pont de son bateau, le cadavre du meurtrier suspendu à un arbre, sur les bords du bayou Courtableau.

Nous apprenons qu'une heure après l'incarcération d'Auguste dans la geôle d'Opelousas, les citoyens de la ville s'assemblèrent et se rendirent auprès du gardien auquel ils demandèrent la clé du cachot ; le gardien refusa de la livrer. Les citoyens forcèrent alors la porte, s'emparèrent du prisonnier et, en présence de près de mille hommes, blancs et nègres, qui étaient accourus sur les lieux pour assister au châtiment, pendirent le meurtrier.

LE BAL DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE.—C'est demain, samedi, que doit avoir lieu à l'Opéra, le bal de la Société Française de bienfaisance et d'assistance mutuelle de la Nouvelle-Orléans. Le bal est donné au profit de la caisse de bienfaisance. Ceci nous autorise à demander pour cette œuvre le concours non seulement de tous les membres de la société qui peuvent prendre des billets, mais encore de tous les autres résidents français. Les bals de la société sont, d'ailleurs, très populaires parmi les jeunes gens de toutes les nationalités. On s'y amuse franchement parce que l'observation du décorum n'y exclue pas la gaieté. Nous espérons donc que le bal de 1876 ne sera pas moins brillant que ceux des années précédentes. On trouvera des informations dans l'annonce à la seconde page.

☞ Ne manquez pas de faire une visite aujourd'hui chez Danziger qui fait une exposition extraordinaire de coupons et qui est prêt à les vendre pour un prix quelconque dans les deux établissements de la rue du Canal 203 et de la rue Royale 228 et 230, au coin de la rue St. Philippe.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—La population franco-louisianaise est assez nombreuse à la Nouvelle-Orléans pour faire salle pleine à chaque représentation de la troupe française qui est assurément supérieure à toutes celles que nous avons eu depuis quelques années, et, cependant le public est, souvent, plus choisi que nombreux. La compagnie n'ayant que quatre semaines à passer dans notre ville, ceux qui ne profiteront pas des occasions qui leur sont offertes de voir de bonnes comédies jouées par des artistes de talent, auront certainement lieu de le regretter. Nous avons remarqué avec plaisir la présence, à chaque représentation, d'un assez grand nombre de messieurs et de dames de race anglo-saxonne, qui font ainsi preuve d'un goût éclairé en venant entendre dans le texte primitif les œuvres de la littérature française.

Tous ceux, qui ont assisté à la représentation de mercredi soir ont pris part à un véritable régal littéraire. On peut dire que dans la comédie d'Emile Augier, *Le Gendre de M. Poirier*, chaque phrase contient un trait d'esprit, quand elle n'en renferme pas plusieurs.

Le public d'élite qui remplissait le parquet, les baignoires et quelques loges de première seulement, a pris un plaisir extrême à entendre le dialogue si fin et si spirituel qui tient lieu d'intrigue dans la pièce.

Les deux principaux rôles, celui du père Poirier et celui de son gendre, le marquis de Presles, ont été rendus avec beaucoup de finesse et d'intelligence par M. Mezières et M. Dalbert. La grande scène de rupture entre le beau-père et le gendre a obtenu un franc succès. Mme Gueymard a joué avec distinction et dignité le rôle de la marquise (Antoinette Poirier) et MM. Veniat et Gennetier ont très bien tenu les rôles du duc et de Verdelet.

Nous engageons la direction à redonner en matinée *Le Gendre de M. Poirier* ; c'est un chef-d'œuvre littéraire peu connu ici, et c'est un de ces spectacles rares auxquels "sans danger la mère peut conduire sa fille."

On donne samedi, en matinée, la seconde reprise de *Nos Intimes*, de Victorien Sardou, la pièce dans laquelle la compagnie a fait si brillamment ses débuts. Le soir, il n'y aura pas de spectacle à cause du bal de la Société française.

Dimanche, on donnera le drame émouvant de Dennery, *Les Deux Orphelines*, et nous pensons qu'il y aura salle comble.

On annonce pour mardi, un spectacle varié pour le bénéfice de M. Yæger.

Nous parlerons demain de la représentation d'hier.

Législature de la Louisiane.

Jeudi, 3 février 1876.

SÉNAT.

Le Sénat est appelé à l'ordre à midi.

Le comité des impressions a rapporté, sans recommandation, les bills suivants qui ont été renvoyés au comité comme affaires non terminées de la session extraordinaire de 1875, savoir :

Bill du Sénat No 9 intitulé Acte relatif aux impressions publiques, etc. Bill du Sénat No 8 relatif aux annonces judiciaires.

Bill du Sénat No 5 relatif aux impressions publiques et à la publication des ordonnances annonces, etc., de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Bill du Sénat No 6 relatif aux impressions de paroisses.

Bill du Sénat No 58, relatif à l'impression et à la publication des procès-verbaux.

Bill de la Chambre No 56, substitué au bill de la Chambre No 22, intitulé acte pour réduire les dépenses des impressions publiques.

Bill de la Chambre No 64, relatif à la promulgation des lois.

Le comité sur les élections et l'enregistrement a présenté le rapport suivant :

3 janvier 1876.

Le comité a l'honneur de faire un rapport défavorable sur le bill de la Chambre No 48 et présente comme substitut le bill suivant :

P. LANDRY, chairman
W. W. WHARTON,
J. A. MASSICOT.

Je suis d'un avis différent de celui qui est exprimé dans le rapport de la majorité du comité et je me prononce en faveur du bill de la Chambre No 48 avec un amendement retranchant de la 5me section les mots : "que chaque paroisse de l'Etat, excepté les paroisses d'Orléans et de Jefferson, est établie par la présente precinct d'élection."

J. S. GOODE.

Après un débat animé le rapport de la majorité a été adopté. Le bill présenté comme substitut a été mis à l'ordre du jour pour 2 heures.

Mr. Goode a donné avis d'une résolution jointe invitant le Congrès des Etats-Unis à lever des droits spéciaux sur les produits du travail servile.

Mr. Goode a présenté un bill ordonnant aux collecteurs de taxe d'accepter les mandats constitutionnels pour taxes. Référé.

Après une séance exécutive le bill d'élection a été appelé et a été lu section par section et a été ensuite passé finalement par un vote de 20 oui contre 8 non. (Un vote strict de parti).

Le rapporteur de l'*Abeille* a essayé d'obtenir le rôle, mais des ordres avaient été donnés au secrétaire et à ses assistants de ne pas le laisser voir.

Le Sénat s'est ajourné.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La Chambre se réunit à midi et quart. Soixante-dix-huit membres sont présents.

Le Rév. P. Foltier, curé de l'Eglise de St-Vincent de Paul, fait à haute voix la prière qui précède l'ouverture de chaque séance.

Une résolution de M. Murrill ordonnant une enquête au sujet de la question financière de A. B. Brown, trésorier de la caisse des écoles dans la paroisse Madison, donne lieu à une discussion qui dure une demi-heure. M. Murrill accuse M. Brown de détournement de fonds.—La résolution, sur la proposition de M. Ray, est déposée sur le bureau.

MM. Keys, Kelly et Baker sont désignés pour composer le comité chargé d'éclairer la Chambre sur les troubles dont les paroisses Est-Féliciana, Est Baton Rouge et Ste-Hélène sont le théâtre.

M. Wiltz présente un bill portant que l'hypothèque pour taxe ne sera pas une hypothèque générale, mais ne couvrira que le montant de la taxe. Référé au comité judiciaire.

Le bill de M. Elliott pour amender l'article soixante-huit de la Constitution passe par 80 voix contre 1. En l'état actuel des choses, le gouverneur peut, sans l'approuver ni le frapper de son veto, garder par devers lui un bill voté par les deux Chambres et ne s'en occuper, soit pour l'approuver soit pour le condamner, qu'à l'ouverture de la session suivante. Les citoyens sont donc en suspens pendant dix mois, ne sachant si une mesure, quelquefois très grave, deviendra ou non loi de par la volonté du gouverneur. Cette incertitude est nuisible à beaucoup d'intérêts. L'amendement proposé par M. Elliot tend à introduire dans notre Constitution la clause qui existe dans celle des Etats-Unis, de telle façon que tout bill que n'aurait pas signé le gouverneur avant l'ajournement de la Législature serait de plein droit nul et de nul effet.

Le comité des chemins de fer chargé de l'examen de la résolution qui sollicite le concours du Congrès pour la construction du chemin de fer du Texas-Pacifique, a présenté deux rapports dont la discussion commencée hier, est reprise aujourd'hui. La majorité du comité propose de substituer le chemin de fer Nlle-Orléans—Pacific à celui de Nlle-Orléans, Baton-Rouge et Vicksburg, pour mettre la Nlle-Orléans en communication avec la voie principale. La minorité, au contraire, se prononce pour cette dernière ligne.

Après une assez longue discussion, Mr. Stafford propose un amendement qui fait de Shreveport l'extrémité de la voie. Cet amendement passe sans opposition, puis la suspension du règlement ayant été refusée, la suite de la reprise en considération est remise à un autre jour.

M. Walker, président du comité chargé d'instituer une enquête sur les actes officiels de M. Hawkins, juge de la Cour Supérieure de District, présente un rapport longuement motivé. Après avoir établi que M. Hawkins est de tout point indigne de la magistrature qu'il exerce, le rapport conclut à sa destitution par voie d'impeachment ou autrement.

M. Hahn, qui fait partie du comité et, en sa qualité de républicain, a constitué la minorité avec un autre radical, se plaint des procédés de ses collègues à son égard. On ne lui a montré le rapport qui devait être présenté qu'après l'ouverture de la séance. On aurait dû le lui soumettre au moins vingt-quatre heures plus tôt, afin qu'il pût préparer un rapport de minorité, s'il avait jugé à propos d'en faire un.

M. Souer, républicain, fait observer que M. Hahn a eu toute l'année pour réfléchir sur ce qu'il avait à faire.

M. Walker dit que la majorité ne croit pas avoir manqué d'égards vis-à-vis de la minorité. Le comité savait que, quel que fût son rapport, M. Hahn en devait faire un au nom de la minorité.

M. Souer, présente une résolution proclamant la destitution du juge Hawkins. Cette résolution et le rapport du comité sont mis à l'ordre spécial du jour pour la séance de demain.

La Chambre s'ajourne.

NOUVELLES DE FRANCE PAR LE CABLE.—Nous trouvons ce qui suit dans les dépêches de Paris en date du 31 janvier :

Des protestations ont été faites contre la validité des élections dans dix départements. Cependant, les objections ne paraissent pas sérieuses.

On pense que M. Buffet se portera candidat pour la Chambre des députés à Mirecourt (Vosges) et M. Dufaure à Marennes.

COMMERCE ET POPULATION DE LA FRANCE EN 1875.—Le *Journal officiel* publie le relevé du mouvement du commerce extérieur pendant les douze mois de l'année 1875.

Les importations se sont élevées, du 1er janvier au 31 décembre 1875, à 3,672,280,000 fr. et les exportations à 4,022,162,000.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

IMPORTATION.

Objets d'alimentation	779.844.000
Produits naturels et matières nécessaires à l'industrie	2.236.499.000
Objets fabriqués	484.569.000
Autres marchandises	171.374.000
Total	3.672.286.000

EXPORTATION.

Objets fabriqués	2.224.281.000
Produits naturels, objets d'alimentations et matières nécessaires à l'industrie	1.590.726.000
Autres marchandises	207.155.000
Total	4.022.162.000

Paris, le 15 janvier 1876.

D'après l'Annuaire du bureau des longitudes, le dernier recensement donne pour la France un total de 36.102,921 habitants, et, pour Paris, 1,884,874, y compris 33,000 hommes de garnison.

De plus, la statistique constate un mouvement croissant d'augmentation dans la population, sauf dans les départements de l'Aube, du Calvados, de l'Eure, de l'Hérault, du Dot-et-Garonne, de la Manche, de l'Oise et de l'Orne, qui sont en diminution d'une façon très légère, d'ailleurs.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

La logique de M. Ingraham.

Jim Ingraham, directeur des écoles publiques et commis à la Poste, se dit en butte aux persécutions des reporters de journaux, et se prétend calomnié.

On ne saurait, cependant, mieux condamner M. Ingraham qu'il ne l'a fait lui-même.

Qu'on l'écoute parler :

Il déclare emphatiquement qu'il n'a jamais reçu de l'argent de personne, comme directeur des écoles, mais il ajoute de la même haleine, qu'il a reçu des présents, tels que vins, liqueurs, sucreries, vêtements pour ses enfants, etc.

Ces présents lui ont été adressés par des personnes qui souvent lui sont inconnues.

Que doit-on conclure de la logique de Jim Ingraham, sinon qu'il ne se fait pas payer en argent par ceux qui dépendent plus ou moins directement de lui, mais qu'il reçoit des cadeaux en nature—ce qui revient à peu près au même.

Le pauvre Ingraham n'est pas un aigle, il faut l'avouer, mais en revanche il raisonne comme une cornellle qui abat des noix.

Alex. Newton.

On se demande ce que M. Kellogg compte faire d'Alex. Newton, l'assassin du malheureux Bourdonnay, qui a été condamné à mort par le jury qui l'a jugé, et dont la demande d'une nouvelle audition de cause a été rejetée par la Cour Suprême.

On ne s'occupe pas plus de ce personnage que si le gibet ne le réclamait pas, et M. Kellogg est d'une lenteur à fixer le jour de l'exécution, qui inspire bien des soupçons. Il répugne sans doute au pseudo-gouverneur de signer l'arrêt de mort du criminel, à cause des relations qui ont existé entr'eux, mais les sympathies ou les antipathies de M. Kellogg intéressent fort peu le public, et nous demandons que la justice suive son cours.

La guerre au Whiskey.

L'enquête continue à la Cour de Circuit des Etats-Unis, relativement aux transactions frauduleuses des distilleries et des vendeurs de whiskey ; mais il n'y a pas encore de révélation qui vaille la peine d'être notée.

On parle de transférer les procès les plus importants à St-Louis, pour être jugés dans cette ville, et jusqu'à présent, il y a eu beaucoup de tâtonnement et rien de décisif.

Attendons donc les coups de poing de la fin !

Mort subite.

Hier vers midi, un homme très convenablement vêtu, que l'on croit être M. X. Credo, âgé apparemment d'une trentaine d'années, passait rue Poydras près de l'encoignure Peters, lorsqu'il est tombé à la renverse comme foudroyé.

Plusieurs personnes, qui avaient assisté à sa chûte, ont voulu le relever, mais elles ont remarqué qu'il rendait du sang par la bouche, et ont envoyé chercher un agent de police.

Celui-ci a placé le pauvre homme dans un cab pour le conduire à l'Hôpital de Charité, mais il est mort en route, sans avoir pu prononcer une parole.

Le corps a été transporté alors à la station centrale de la police, où le coroner a fait une enquête, qui en pour résultat de constater que la mort avait été produite par la rupture d'un vaisseau.

On a trouvé dans la poche de paletot du mort une lettre ouverte, adressée à X. Credo, Galveston, Texas, qui apprend que le défunt était membre de la compagnie d'assurance mutuelle de la Louisiane sur la vie.

Il demeurait rue Annonciation No 683.

Incendie rue Poydras.

Vers cinq heures et quart, hier matin, le feu s'est déclaré dans une maison basse en bois, sise rue Poydras, entre Tonti et Rocheblave, appartenant à Mr Michael Kearnes et habitée par lui.

La bâtisse a été consumée ainsi que tout son contenu. Elle était assurée pour $1500 dans la compagnie Crescent, mais les meubles n'étaient pas assurés.

Les flammes ont gagné la maison voisine, appartenant à Mme Murray et habitée par Mlle Ella Flemmings.

Cette bâtisse a eu le même sort que la première. Les pertes peuvent être évaluées à $500 et ne sont pas couvertes par une assurance.

Une troisième maison, appartenant à Mr Patrick O'Melia et inhabitée, a été considérablement endommagée. Les pertes sont estimées à $350 et sont couvertes par une assurance dans la compagnie Hibernia.

Les pertes totales s'élèvent à $3,000.

Le feu a été mis par une cheminée défectueuse dans la cuisine de la maison de Mr Kearne.

L'alarme a été donnée au moyen de la boîte portant le No 126, placée au coin des rues Commune et Rocheblave.

Porte-monnaie trouvé.

Un de nos compositeurs en se rendant à l'atelier hier matin, vers onze heures, dans le char urbain No 71 de la rue de l'Esplanade, a trouvé un porte-monnaie, contenant une petite somme d'argent, qu'il a remis au conducteur du dit char.

La personne qui l'a perdu peut aller le réclamer en dépôt de la rue de l'Esplanade.

Le Bureau de Conversion.

Le Bureau de Conversion s'est réuni, avant hier, sous la présidence de Mr Kellogg, agissant comme gouverneur.

Tous les membres étaient présents, à l'exception d'Antoine Dubuclet, agissant comme trésorier d'Etat.

Les bons dont la liste suit ont été convertis en bons de la nouvelle émission.

L. F. Barrett—	
2 State warrants	$650 00
Chas. T. Hoffman—	
Bons et coupons	3,756 40
Edm. J. Forstall Sons—	
Coupons	2,522 33
Bons et coupons	23,746 66
J. B. Lafitte—	
Bons et coupons	39,522 33
Isidore Newman & Bro—	
Certificats et coupons	1,040 00
E. J. Chamberlain—	
Bons et coupons	46,480 00
J. Mathews, Jr—	
Bons et coupons	20,710 00
John B. Manning—	
Bons et coupons	29,196 90
Coupons	3,678 00
Townsend & Lyman—	
Bons et coupons	586 00
J. A. Greene—	
Bons et coupons	1,025 00
Wm Palfrey—	
Bons et Coupons	13,180 00
Jas. J. Tarleton	
Bonds et coupons	1,027 07
John H. Pike—	
Bons et coupons	1,022 83
Grand total	$258,707 03

Mr W. C. Black, président de la Bourse au coton, a présenté une résolution, qui a été adoptée à l'unanimité, demandant à la Législature de voter une allocation pour subvenir aux dépenses du Bureau de liquidation.

Ce rapport aurait dû paraître dans notre numéro d'hier matin, mais a été omis par erreur.

TEMPERATURE.—3 février 1876.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	43	6
12 M.	65	18
3 P. M.	69	20
6 P. M.	64	18

—On mande de Nuremberg que le 3 janvier a eu lieu, dans cette ville de la Bavière, la première célébration d'un mariage, devant l'officier civil, en vertu de la nouvelle loi. Cette cérémonie avait attiré un grand concours de monde.

—La reine Victoria vient de créer sept nouveaux pairs dont voici les noms d'après la *Gazette officielle*, de Londres :

Charles Henry, duc de Richmond, chevalier de l'ordre de la Jarretière, est nommé comte de Kinrare et duc de Gordon ; William, comte d'Abergavenny, est nommé comte de Lewes et marquis d'Abergavenny ; Edouard Moutagu, Stuart Granville, lord Wharncliffe est nommé vicomte Carlton et comte de Wharncliffe ; ces deux titres, à défaut d'héritier mâle, doivent passer à Francis Dudley Stuart Wortley, frère du titulaire, et à ses héritiers mâles.

John, comte d'Erne, est nommé baron Fermanagh de Lisnaskea ; John Ralph Ormsby Gore est nommé baron Harlech, avec transmission du titre, à défaut d'héritier mâle, à William Richard Ormsby Gore, frère du titulaire, et à ses héritiers mâles ; Henry Gerard Stuart est nommé baron Alington de Crichel ; John Tollemache de Helmingham Hall, sir Robert Tolvert Gerard, baronnet, est nommé baron Gerard de Bryn.

EDITION HEBDOMADAIRE DE *L'ABEILLE*

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

—57—

Affermissement du système vital.—La vie est chère à la plupart de nous, et ceux chez les quels une faible santé la rend incertaine, seraient bien aises de la fortifier. Le meilleur conseil qui puisse leur être donné est d'employer ce souverain vivifiant qu'on appelle les "Hostetter's Stomach Bitters" et qui fortifie le sang en lui assurant une nourriture complète et qui est un excellent remède contre les maladies qui sont la cause principale de la faiblesse physique. L'indigestion, l'inactivité du foie, les désordres urinaires, les souffrances rhumatismales et beaucoup d'autres maux sont promptement conquis par ce tonique correctif sûr, prompt, et agréable, qui en outre, est un préservatif infaillible contre le frisson et la fièvre et contre tous autres désordres d'infection et qui combat les efforts de la fatigue et du mauvais temps en procurant un véritable soulagement aux personnes âgées et infirmes.

Décédée le 2 Février 1876, à Pau, en France, Dame CLARISSE ALLAIN, épouse de feu l'Hon. juge EUSTIS.

Décédée hier, à 8 1/2 heures du matin, à l'âge de soixante-cinq ans, MARIE ROSE DOMINGUEZ. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de Pierre Nandon, sont respectueusement priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu ce matin, à dix heures. Le convoi partira de la maison mortuaire, coin Dauphine et Lizardi.

De la part de Pierre Nandon.

Décédé hier, à une heure P. M., LEONCE BOUDOUSQUIÉ, âgé de quarante-huit ans. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à quatre heures et demie P. M. Le convoi mortuaire partira de sa dernière demeure rue Kerlerec No 86, entre Marais et Villeré.

De la part de la famille.

Sociedad Union Española de Beneficencia Mutua.—Asamblea General.—(Extraordinaria).—Los miembros que componen esta sociedad, se reuniran en su local "Logia Perseverancia" esquina Dumaine y San Claude, el Domingo 6 del corriente mes, á las 11 1/2 de la tarde, para tratar sobre asuntos interesantes.

Se requiere la mayor puntualidad.

Por orden del Presidente. V. PLANELLAS,
JOSÉ MUNIZ, Secretario. 4 fév—

Avis.

ON demande une jeune fille, pour la COUTURE, ayant de bonnes recommandations.
S'adresser au numéro 166 rue Gravier, au premier. 4 fév—3t.

M. FCS LEFOUL fait savoir à ses clients qu'il tiendra sa confiserie ouverte, encoignure St. Louis et Bourbon, le 5 février, soirée du bal de la société Française.
On pourra y souper à raison de $1 par tête.
4 fév—2t

Avis.

La société qui a existé jusqu'ici entre Germain Espy et J. R. Lahargue, pour l'exploitation du "Commercial Restaurant," No 167 de la rue de la Douane, est dissoute aujourd'hui, Mr J. A. Lahargue ayant acheté la moitié indivise de Mr Germain Espy.
Mr J. A. Lahargue se charge de toutes les dettes et obligations du dit restaurant et touchera seul ce qui lui est dû.
J. A. LAHARGUE, GERMAIN ESPY.
4 fév—1t

Parapluies Français, Parapluies !
VEAUX CIRES DE MILHAU,
CIRE BLANCHE de la HAVANE,
A vendre par M. A. NADAL,
4 fév—4t 51 Vieille-Levée.

En débarquement du navire AURORA de Marseille.
100 kegs OLIVES Verdales. En magasin, ex Julia Ernestine.
PETITS POIS, CHAMPIGNONS, ASPERGES, FONDS D'ARTICHAUX, HARICOTS VERTS, THON A L'HUILE, MOUTARDE, MACARONI, SAUCISSONS DE LYON, CHOCOLAT MENIER, SAFRAN DU GATINAIS,

Vins des caves du Grand Hôtel de Paris de MM. Pierre Chabanneau & Cie.,
LUDON MÉDOC, ST-ESTEPHE, CHAU. POMYS, MOUTON D'ARMAILHACQ, CHATEAU LEOVILLE, PALMER, GRAVES SUPÉRIEUR, SAUTERNE, CHAU. LATOUR BLANCHE,
VINS FINS en barriques de la même maison.
A vendre par M. A. NADAL,
30 jan—7t 51 Vieille-Levée.

Au Public.
JE recommande avec plaisir à mon ancienne clientelle et au public en général, mon fils F. MALLARD Jr., qui continuera le même genre d'affaire, et liquidera ma maison. Les personnes qui ont des réclamations, ou celles qui doivent à l'ancienne maison, voudront bien s'adresser au No 80 rue Bienville près Royale.
P. MALLARD.

P. MALLARD, Jr., 80 rue Bienville, près Royale.—Ayant conservé l'atelier et les anciens ouvriers, sollicite des clients de la maison et du public en général le bienveillant patronage qui a été accordé pendant de si longues années, à son père ; il continuera les affaires comme par le passé.
Les réparations et travaux qui lui seront confiés seront l'objet d'une attention particulière.
2 fév—1m.

ESSAYEZ UNE BOUTEILLE
et vous serez surpris de voir avec quelle facilité vous vous débarrasserez de votre RHUME EN PRENANT UNE BOUTEILLE —DU— Sirop Pectoral Balsamique DE DUCONGÉ,
LE MEILLEUR DES COMPOSÉS.
On garantit un SOULAGEMENT INSTANTANÉ.
A vendre par E. CARROUCHÉ, 39......RUE DE CHARTRES......39
Agent en Louisiane.
A vendre également PAR TOUS LES PHARMACIENS.
21 év—1m MarDV

Comité central démocrate conservateur de l'Etat.—Ce comité se réunira le JEUDI, 10 février, à sept heures du soir, dans la salle P de l'Hôtel St.-Charles, à la Nouvelle-Orléans.
J. C. MONCURE, Président de la convention des démocrates conservateurs de l'Etat. 27 jan—

En débarquement du navire italien AURORA, de Cette et Marseille.
100 barriques vin de BANDOL corsé, 100 " " CETTE, 100 " " ROUSSILLON,
145 quarts PORTO différentes marques,
182 " SHERRY F. VALLETTE,
500 paniers HUILE D'OLIVE JAMES PLAGNIOL,
250 " HUILE D'OLIVE A. PUGET,
500 caisses SAVON DE CASTILLE,
200 " VERMOUTH NOILLY PRAT & Co.
200 " " PICARD,
200 " " MEICHLEMBURG,
50 boucauts AMANDES de TARRAGONA, PROVENCE et LANGUEDOC,
20 " NOIX de GRENOBLE,
600 paniers OIGNONS.
A vendre par U. Marinoni,
22 janv—6t 69 Vieille-Levée.

Ne manquez pas de faire une visite à DANZIGER, AUJOURD'HUI.
TOUT le monde s'y rendra pour voir LA GRANDE EXPOSITION DE COUPONS qui sont tous marqués SANS EGARD AUX PRIX COUTANTS.
Nous invitons nos amis et nos clients à se trouver au magasin de bonne heure, car les prix sont si tentants que les retardataires pourraient être désappointés.
DANZIGER,
Au No 203 de la rue du Canal entre Bourgogne et Remparts,
—ET—
Au No 228 et 230 de la rue Royale, coin St-Philippe.
4 fév—1t

L'ARGENT
se gagne et plus vite et plus aisément en spéculant dans les actions, dans Wall street, que d'aucune autre manière. MM. Frothingham & Co., banquiers, 12 Wall street, ont payé à leurs clients, dans les trente derniers jours, au-delà de $450,000. Ils ont plus de 2000 clients, qui habitent différentes parties du monde. Leur popularité vient de ce qu'ils agissent honnêtement envers qui leur confient leurs intérêts. Ils placent des sommes qui varient de $10 à $50,000 et s'occupent, personnellement et avec la même attention, des petits et des forts montants. Grâce à un capital aussi considérable, ils peuvent, fréquemment, contrôler les taux de certaines actions, et réalisent conséquemment d'énormes gains pour leurs clients. Ils envoient, gratis, un rapport hebdomadaire aux personnes qui désirent spéculer ; demandez le.—"Pittsburgh Commercial" du 14 janvier 1876.
S'adresser à ALEX. FROTHINGHAM & CO., Banquiers et courtiers, 12 Wall st., N. Y.
30 janv—

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs du Southern Syrup, Cordial and Liquor Manufactory, M. JEAN CAZEBONNE a été élu président, à l'unanimité, pour remplir la vacance occasionnée par la démission de M. P. Pons.
JOSÉ BARNES, Secrétaire.
N. O., 24 janvier 1876. 25 janv—15t

Jardinier.
LE soussigné désirerait se placer comme JARDINIER dans une famille particulière, en ville ou à la campagne. Il se contentera d'un très modique salaire. Il est muni de certificats qui attestent sa capacité, son zèle et sa probité. S'adresser à M. Saubiac, patron du restaurant No 10 rue Dumaine, entre Levée et Chartres.
JEAN DUBOIS, Jardinier français.
20 janv—6t

Le Docteur Ferrière
ENTREPREND, avec succès, la guérison de toutes les maladies chroniques. 214, rue Delord, entre Baronne et Carondelet. Consultations : de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. 3 nov—1an.

LE MEILLEUR DES ENGRAIS DU SUD.
ENGRAIS DE STERN
SUPER PHOSPHATE D'OS ET OS PURS PULVÉRISÉS.
—o—
En offrant aux planteurs ces engrais bien connus et que fabrique la STERN'S FERTILIZER AND CHEMICAL MANUFACTURING COMPANY (manufacture d'engrais et de produits chimiques de Stern) nous sollicitons respectueusement votre patronage.
Le SUPER PHOSPHATE D'OS ET LES OS PURS MOULUS, dont la fabrication repose sur des principes scientifiques et qui sont précieux pour l'agriculture, sont supérieurs, sous le rapport de l'économie et de l'efficacité, à tous les agents qui servent à enrichir le sol. Nous référons les acheteurs aux nombreux consommateurs du Sud ; ils en ont fait l'essai et ils ont reconnu, à l'unanimité, comme les meilleurs engrais de l'époque.
Notre grande expérience et les facilités que nous avons nous donnent d'incontestables avantages sur tous les concurrents.
Le Dr Joseph Albrecht, dont la réputation de chimiste est bien établie, dirige la fabrication ; il ne néglige rien pour faire un Super Phosphate qui rend au sol la nourriture minérale que la culture lui enlève.
C'est le premier des engrais pour la production du coton, du sucre et des céréales. Nous désirons seulement qu'on l'essaie puis qu'on le compare avec les autres préparations imitatrices qui se débitent ailleurs sous les noms d'engrais, de guano, &c.
Voici nos prix sur la base du comptant ou de billets acceptés en ville à satisfaction :
Super Phosphate d'os par tonneau de 2000 livres $65
Os purs moulus fins, par tonneau de 2000 livres $45
Dans des sacs de 200 livres, net.
Nous faisons un escompte de dix pour cent aux personnes qui en achètent de grandes quantités aux prix ci-dessus.
Nos facilités pour la fabrication du NOIR ANIMAL, DES ACIDES SULFURIQUE, NITRIQUE ET MURIATIQUE SONT INCOMPARABLES.
Nous le signalons à l'attention des acheteurs.
La FABRIQUE est dans la rue des Français, près le Canal Marigny.
L'ENTREPOT est dans la rue des Champs-Elysées, en face de la gare du chemin de fer Pontchartrain.
Pour plus de détails, s'adresser à nos bureaux,
No 14 de la rue de l'Union.
C. M. SORIA, Président.
PAUL BOBELOT, Secrétaire et Trésorier.
J. J. MEYER, Agent Général.
22 janv—4m
POUR FAIRE DE BELLES RÉCOLTES, EMPLOYEZ LE STERN'S RAW BONE SUPER PHOSPHATE.

LEGAL TENDER. LEGAL TENDER. LEGAL TENDER.
CIGARES ! CIGARES ! !
TABAC DE LA NOUVELLE RÉCOLTE
M. M. E. FERNANDEZ a l'honneur d'annoncer, à ses amis et au public qu'il vient d'arriver de la Havane avec un grand stock de CIGARES qu'il a choisis lui-même sur place et qui sont faits du tabac le plus fin de la nouvelle récolte. Il citera, entre autres la célèbre marque LEGAL TENDER, dont sa maison, Fernandez & Villa, a seule l'agence, ainsi que les marques suivantes : Flissofia, Corona, Intimidad, Escepcion, Majagua, Figaro, Cabañas, &c., &c.
REGALIA comme il faut,
REGALIA BRITANICA,
REGALIA DEL REY,
REINA VICTORIA,
VICTORIA de COLON,
PONIES,
CONCHAS FINAS,
REINETAS,
PRINCESES,
OPERAS, &c., &c., &c.
Aussi : Grand choix de CIGARETTES des meilleures marques.
Ces Cigares et Cigarettes seront vendus au détail au prix du gros.
Fernandez & Villa,
20 nov—3m Coin Douane et Royale.

Procurez-vous sans retard, UN EXEMPLAIRE DU Directory de la Ville, de SOARD, pour 1876.
Chaque exemplaire est accompagné d'une carte de la ville et d'un guide. Le prix est de $6. En vente chez les éditeurs et les principaux marchands de fournitures de bureaux.
L. SOARDS & CO., éditeurs, Au No 5 du Commercial Place.
29 janv—6tPP

ADOLPH MARKS. GUSTAVE MARKS. L. B. CAIN.
MARKS BROS & CO., IMPORTATEURS —ET— Marchands Commissionnaires —DE— MARCHANDISES SÈCHES ETRANGÈRES, VINS, LIQUEURS, GROCERIES, &C., &C., &C.
Au No. 41 de la rue des Magasins, (Au premier.)
Ont reçu par les derniers arrivages de Bordeaux, de Marseille et d'autres ports étrangers et offrent, aux plus bas prix du marché,—en Douane et en dehors de la Douane,—les marchandises suivantes :
500 caisses Sardines à l'huile,
260 boîtes Absynthe "E. Pernod"
250 boîtes Vinaigre "J. Cessat,"
100 barils do do
120 boîtes Vinaigre "Jonneau Fils,"
330 1/8 pipes Cognac, O. Dupuy & Co., Martell & Co., J. Robin & Co.
150 caisses Cognac, O. Dupuy & Co, Gautier Père, J. Hennessey & Co., J. Robin & Co.
100 paniers Champagne, Carte Blanche et Noire, T. Roederer & Co.
160 caisses do do J. Mumm & Co.
200 boîtes Kirsch, Dubied Père et Fils,
40 do Peppermint,
250 do Vermicelli,
250 do Macaroni
600 do Vermouth, Noilly Prats & Co.
300 do do Meckelemburg,
10 caisses Saucissons de Lyon,
400 paniers Huile Douce, grandes et demi-bouteilles, J. Plagniol
500 paniers do Possel Fils,
200 caisses do Salade do
60 barriques Burgundy Port,
50 barils Vin de Malaga,
60 paniers Bouteilles à vins,
70 colis Paille à bouteilles,
120 barriques Vin Rouge, St-Emilion,
240 do do Margaux, Medoc,
290 1/2 do Vin Blanc Graves,
100 caisses Fruits assortis, au jus et à l'eau-de-vie,
120 boîtes do Capres,
500 caisses Vin Rouge, Grand Vin Medoc,
500 do do Domaine du Fou,
600 do do Domaine de la Tour, St-Emilion, 1868,
100 do Vin Blanc Graves,
15 boucauts Prunes Sèches,
100 boîtes Olives,
100 do Anchois dessalés,
100 do Moutarde,
50,000 Bouchons assortis,
50,000 Capsules pour bouteilles,
30 caisses Pruneaux en bocaux de grosseurs assorties,
30 boîtes Vins d'Italie du Vésuve, Lacrima Christi, Falerne, rouge et blanc, Capri, rouge et blanc, Malvasia, Greco, Muscato, Marsala,
150 boîtes Macaroni d'Italie, Jus de Cerises,
900 caisses Liqueurs françaises assorties, de E. Lafarrie Fils, comprenant Curaçao, Marasquino, Cacao, Vanille, Pousse Café, Chartreuse, &c., &c.
250 caisses Cognac, Jules Bellote & Co
200 do do Clocho, 1858 do
200 do do cheval noir do
50 1/6 pipes Cognac 1780 do
Seuls agents pour la Louisiane, Texas et le Mexique.
Nous avons en magasin et recevons par chaque arrivage d'Europe, un grand stock de Marchandises sèches étrangères, choisies et de saison, des "Notions" et des articles de fantaisie de toute espèce, pour le commerce de la ville et celui de la campagne.
Nous avons aussi—en Douane—un choix de toute espèce de Marchandises sèches étrangères et d'articles de fantaisie qui conviendraient aux marchés du Mexique et des Antilles.
Nous les vendrons à bon marché et à des conditions raisonnables.
MARKS BROS. & CO., Au No 41 de la rue des Magasins,
23 jan—1m Au premier.

Entrepôt de tapis et de toiles cirées
ELKIN & CO.,
168......RUE DU CANAL......168
RECOIVENT, en ce moment, de nouveaux genres de TAPIS VELOURS ET BRUXELLES, TAPIS TROIS PLIS ET INGRAIN, TOILES CIRÉES, NATTES COCO ET ROTIN, STORES ET CORNICHES, ETOFFES A RIDEAUX—TERRYS, REP BROCHÉ.
A un bon marché extrême, au comptant.
16oct—3m

M. Maurice Barnett,
No 33, Passage de la Bourse, entre Douane et Bienville,
A l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il se chargera de Prêts sur hypothèque, Achat et Vente de Propriétés, Locations, Collections, &c.
Le Paiement des Taxes arriérées et autres, ainsi que les licences de ville et d'Etat, sera l'objet d'une attention toute particulière et au taux le plus libéral.
25 janv—1moie

C. E. Girardey,
CALENDRIER DES VENTES, A L'ENCAN DE PROPRIETES FONCIERES, ACTIONS, &c.
Qui doivent avoir lieu à la Bourse d'Encan St-Charles.
Samedi, 5 février.—Pour la succession de feu Cornelius McCormick—la grande propriété qui forme l'encoignure N. O. des rues Constance et Melpomène.
Le grand magasin et maison formant l'angle S. E. des rues Carondelet et Girod.
Le cottage en bois formant le coin S. E. des rues Rousseau et Adèle. La maison en bois No 310 de la rue Conti entre les rues Roman et Derbigny.
La maison en bois et à étage, No 129 de la rue Terpsichore, après le coin de la rue Carondelet. Le cottage double, en bois, No 138 de la rue Seconde, entre les rues Laurel et Constance.
Samedi, 12 février.—Les deux magasins et maisons en briques et à étage, Nos 341 et 343 de la rue Vieille Levée, près la rue Esplanade et le marché français.
La maison en briques et à étage No 127 de la rue du Quartier, entre les rues Bourgogne et Dauphine.
Un cottage double vis-à-vis de la place Washington, No 60 de la rue des Français.
La maison basse, en bois, Nos 124 et 126 de la rue Ste-Anne, entre les rues Dauphine et Bourgogne.
Cinq beaux terrains pour bâtir dans la rue du Canal, entre les rues Dorgenois et Rocheblave. Quatre terrains dans la rue du Canal, entre les rues Dorgenois et Broad. Cinq terrains dans la rue Conti, entre les rues Rocheblave et Dorgenois.
Le magasin en briques et à trois étages, No 49 de la rue Vieille-Levée, entre les rues Douane et Bienville.
Samedi, 19 février.—Pour la succession de feu John T. Beckmann, la propriété bien connue sous le nom de "George's Coffee House," à l'angle des rues Seconde et Water.
La maison en bois et à étage, No 70 de la rue Rose, entre les rues St Jean-Baptiste et Religieuses.
De consentement, pour payer une hypothèque—vente sans limite—Le magasin en briques et à trois étages, No 26 de la rue Natchez, entre les rues Magasins et Tchoupitoulas.
L'agréable maison basse et à mansarde, No 164 de la rue des Ursulines, entre les rues Remparts et St Claude. La grande maison à double corps de logis, No 172 de la rue Marais, entre les rues Dumaine et Ste-Anne. La maison basse en bois et la maison en briques et à étage, No 273 de la rue St-Claude près l'église St-Augustin, entre le Chemin du Bayou et la rue des Ursulines. Six maisons en bois formant le coin N. O. des rues Claiborne et Dumaine.
La maison en bois et à étage, avec jardin, No 186 de la rue Prytanis, dans un des plus charmants quartiers du Quatrième District. Le magasin et maisonnet briques et à quatre étages, No 243 de la rue Royale, entre les rues Ursulines et St Philippe.
Pour la succession de Catherine McMahon—La maison en bois et à étage, rue Commune, entre les rues Claiborne et Derbigny. Le grand et agréable cottage sur deux terrains dans la rue Rousseau, entre les rues Seconde et Troisième.
Jeudi, 24 février.—Pour la succession de feu L. F. Généres, l'habitation sucrière "Bohemia" en état d'être exploitée, située à 49 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche du fleuve, dans la paroisse Plaquemines.
Les habitations sucrières "Victoria" et "Vigo," en culture, situées dans la belle section du Teche, paroisse Ste-Marie, près les villes de Pattersonville et à 8 milles de la ville de Brashear. Vente à de longs termes et à des conditions faciles.
Pour les conditions et plus de détails, voir les annonces officielles, et descriptives, ainsi que les plans, aux bureaux de C. E. GIRARDEY, No 31 de la rue du Camp.
6oct—

J. MANDIN & CIE., NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
57 rue Decatur - - - - Nouvelle-Orléans,
—SEULS AGENTS DU—
GRAND VIN DE CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT
Un vin depuis longtemps le favori des connaisseurs et des viveurs, garanti véritable, d'un mousseux et d'une saveur sans égaux.
—ET DES VINS DE—
Chateau Bellevue de P. Salis Fils, Chateau de France de P. Bravo, Graves d'Ambares, Ducles Frères, &c., &c.
22 déc—1an

GRANDE EXHIBITION
44 - - - - - - RUE ST-CHARLES - - - - - - 44
Vente d'arbres, arbrisseaux et arbustes tant fruitiers, forestiers que d'agrément.
Ce qu'il y a de plus remarquable, provenant des cultures versaillaises.
Parmi les nombreuses collections exposées l'amateur trouvera un grand choix de roses les plus nouvelles et les plus riches variétés cultivées jusqu'à ce jour, toutes en sujets greffés sur tige et nains.
Une grande quantité d'arbres fruitiers à fruit énorme et d'un goût exquis, avec échantillon en fruits naturels, parmi lesquels se trouvent des poires de 3 1/2 livres pièce. On recommande particulièrement les Groseilliers et Framboisiers de l'Oisans à très gros fruit produisant toute la bonne saison ; l'Asperge du Caucase bonne à manger trois mois après la plantation.
Aussi des oignons et graines de fleurs de toute espèce importés par
J. B. MARTIN.
29 janv—1mDMarJ Membre et représentant de la Société.

HÉBERT & CIE., (MAISON FONDÉE EN 1835.)
59 - - - - RUE DE CHARTRES - - - - 59
[COIN BIENVILLE.]
LIBRAIRIE FRANÇAISE, Articles pour Bureaux.
Abonnements à tous les Journaux DE MODES, DE SCIENCES, &C., &C.
L'Illustration, le Monde Illustré, Livres et articles pour Ecoles,
CARTES A JOUER, DOMINOS, DAMIERS, LOTOS, BOSTONS.
40,000 Rouleaux de Papiers Peints, A VENDRE A UN RABAIS CONSIDERABLE.
CABINET DE LECTURE.
25 déc—2m MJD

FINE COGNAC. WINES, OLIVE OIL,
SEIGNOURET FRÈRES, TRADE F.S. MARK, BORDEAUX
COGNAC FINE CHAMPAGNE,
HUILE D'OLIVE VIERGE.
Chateau Dillon, Chât. Talbot, Chât. Terrefort, Margaux, Lafite, Léoville-Larose, St.-Julien, Fleirac, Blanquefort, Chât. Yquem, Latour-Blanche, Haut Sauternes, Sommes, Barsac, Graves, etc., etc.
BERDIER & DE SMET, Sole Agents, 43 Decatur St.
Also at Agents' prices, at the Importers—A. Lanata, Schmidt & Ziegler, Smith Bros & Co.—E. J. Hart & Co.—Clark & Meader, —Ernest C. Villeré,—The H. Handy & Co.
24 oct—1an

A. W. MOFFETT,
Marchand de bois servant à la construction de navires, bateaux à vapeur, charrettes et maisons.
ON TROUVERA CONSTAMMENT CHEZ LUI :
BOIS DE CHENE, FRENE, HICKORY, PEUPLIER, NOYER, CEDRE, PIN JAUNE ET PIN BLANC, CYPRES, PLANCHES A PLANCHERS ET A PLAFONDS, PLANCHES A CLAIRES, LATTES, BARDEAUX EN CYPRE, PORTES, CHASSIS, JALOUSIES, LAMBRIS, CHARGE DE SCIER, SUR COMMANDE, JANTES, FLECHES DE CHARRETTES, ETC.
Chantier et Moulin, sur la Levée, au pied de la rue Rousseau, à un îlet au-dessous de la tête du Canal.
20 déc—2m.D.M.J.

LHOTE & CO.,
CHANTIER de BOIS du VIEUX BASSIN et FABRIQUE de CHASSIS, JALOUSIES et PORTES.
PLANCHES à plancher, à plafonner, à étagères, à abriter, en noyer, en acajou et en peuplier, constamment à vendre.
L'établissement tourne, rabote et scie en tous genres, sur commande.
Les ordres y sont promptement exécutés.
Bureau, à l'angle des rues TOULOUSE et FRANKLIN, Nouvelle-Orléans.
Boîte 938 du Bureau de Poste.
11 nov—1an

H. CLOSTERMANN & BAYLE
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES
48, RUE DE CHARTRES, Entre BIENVILLE & DOUANE.
LA maison la plus ancienne dans cette branche d'affaires. Son crédit et sa réputation en France et aux Etats-Unis la mettent à même de défier toute concurrence loyale. Un des associés établi en Europe, s'occupe exclusivement des achats de la maison.
11 sout—1an.

H. J. RIVET, PHARMACIEN DROGUISTE, SUCCESSEUR DE E. MONTEGUT & CO.,
a constamment en magasin un assortiment complet de DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, ARTICLES DE TEINTURERIE, PARFUMERIE, BANDAGES, MEDICAMENTS PATENTES, Français, Anglais et Américains, EAUX MINERALES, naturelles et factices.
... SODA WATER glacé, ... public avec du ... aussi EAUX DE VICHY et de BETHESDA.
Le plus grand soin est donné à l'exécution des formules de MM. les médecins.
Agent pour le TEXAS COTTON WORM DESTROYER.
Dépôt central des célèbres BITTERS DE A. A. PEYCHAUD,
58 RUE DE CHARTRES, COIN BIENVILLE, NOUVELLE-ORLEANS.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 3 FEV. — CLASSE No 28.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me	15me
36	62	59	5	3	34	35	6	27	20	33	28	—	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage, nous apposons notre signature Ce 3 Fév. 1876.
H. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.
☞ Méfiez-vous des fausses Loteries.

Bal des Garçons Restaurateurs.
L[illegible] barre et le vestiaire pour le bal annuel que donneront les Garçons Restaurateurs, le 19 février, seront vendus au plus offrant. Des soumissions cachetées seront reçues par [illegible] jusqu'au 10 février, au café de M. Léon Martin, au coin des rues Conti et Bourbon.
11 fév au 10fév—PP

AVIS IMPORTANT Aux Marchands et aux hommes d'affaires.
Si vous vous proposez de transporter ailleurs vos bureaux,
Si vous vous proposez de changer votre raison sociale,
Si vous voulez que vos ordres soient remplis promptement,
Si vous voulez un travail propre et bien fait,
Si vous tenez au bon marché,
YOUR PRINTING AT THE EUREKA OFFICE 12 NATCHEZ STREET.
J'ai un assortiment complet de caractères nouveaux et de presses de tout genre. Etant imprimeur de profession et remplissant toutes mes ordres, je puis garantir que vos travaux seront bien faits.
A. M. MILLER, Propriétaire.
27 jan—3m

AU PUBLIC.
Chaussures ! Chaussures !
Grands sacrifices
LE magasin de P. CASAUBIEILH, coin Dumaine et Dauphine, sera transporté, le 1er Février, encoignure Royale et Ste-Anne.
P. Casaubieilh profite de cette occasion pour annoncer à ses amis et au public en général qu'il offre en vente tout son stock au-dessous du prix coûtant afin de faire place aux grandes consignations qui doivent arriver pour l'ouverture de son nouveau magasin.
15 jan—1m

BLACKMAR & FINNEY 174 CANAL ST. OPPOSITE CHRIST CHURCH. PIANOS, ORGANS & MUSIC
Avis Important.
A. BONNET
65......RUE ROYALE......65
FAIT savoir à ses clients et au public, que pour cause de changement d'affaire il vendra tout son stock de BIJOUTERIE au-dessous du prix coûtant.
Les montures de diamants et les réparations de bijoux et de montres seront faites à prix réduit.
Il entend remercier ses clients en leur offrant à chacun un bargain.
18déc—3m

CARBONICO PHOSPHATED COD LIVER OIL U. S. PATENT 152,740
L'ACIDE CARBONIQUE dissout le phosphate de chaux, conserve à l'huile sa PURETÉ et sa FRAICHEUR et la rend plus AGRÉABLE et plus DIGESTIBLE.
C'est la SEULE huile phosphorée qui, à cause de sa supériorité, soit protégée par un brevet d'invention. Les AUTRES ne sont que de SIMPLES MIXTURES faussement faites.
A vendre par tous les droguistes.
Renseignements et ordres à A. JAS, Droguiste 193 Chartres, N. O.
Toute imitation du nom et du produit sera poursuivie. 13jan—3m

Dr. ALFRED MERCIER,
CONSULTATIONS tous les jours, de 10 heures à midi, 200 rue Girod, entre Baronne et Dryades.
Résidence : 191 rue du Camp, encoignure Julia. 25 avril—